



ORCHESTRE
NATIONAL
DES PAYS
DE LA LOIRE

Communiqué de presse

Mardi 14 octobre 2025

Cessation de l'activité du Chœur amateur de l'ONPL Orchestre National des Pays de la Loire au 30 juin 2026

L'ONPL – Orchestre national des Pays de la Loire remplit une mission d'excellence au service de la diffusion de la musique classique auprès d'un très large public des Pays de la Loire.

Labelisé orchestre national en région, l'ONPL, sous la direction musicale du chef d'orchestre Sacha Goetzel et porté par des musiciens permanents, propose chaque année une programmation diversifiée en phalange et en grande formation, qui se veut éclectique et exigeante. Au-delà des 150 concerts présentés chaque saison, l'ONPL contribue au quotidien à sensibiliser et faire découvrir la musique auprès des publics jeunes et scolarisés, éloignés, empêchés ou souffrant, au sein notamment des établissements scolaires, les hôpitaux ou les centres pénitentiaires, répondant ainsi à sa mission de diffusion de la musique classique au plus grand nombre et sur l'ensemble de son territoire.

L'ONPL a la particularité d'avoir deux phalanges d'orchestre à Nantes et Angers, ainsi qu'un chœur amateur dirigé depuis 2005 par la cheffe de chœur Valérie Fayet, et qui contribuent et participent chacun au rayonnement et au succès de l'ONPL.

Le contexte budgétaire et financier que tout le monde connaît a considérablement impacté les recettes de la structure. Chaque membre et partenaire financier de l'ONPL s'est repositionné en fonction des responsabilités qui sont les siennes :

- La Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, Angers Loire métropole et le Département de la Vendée ont maintenu en totalité leur participation statutaire.
- L'Etat a conservé l'engagement financier qui découle de la labellisation d'orchestre national en région.
- Les départements de Maine et Loire et de Loire-Atlantique ont choisi de diminuer de 80% leur participation statutaire et la Région des Pays de la Loire de ne pas reconduire une subvention exceptionnelle.

Comme les impératifs de gestion publique l'exigent, l'ONPL doit s'adapter à ce cadre budgétaire très contraint et mène déjà des efforts très soutenus pour gérer au plus juste, tout en conservant le cap d'une programmation attractive et de haut niveau musical.

La fréquentation des concerts est au rendez-vous et est en hausse et les succès sont là, mais malheureusement, les efforts d'arbitrages ne suffisent pas et doivent encore s'accentuer pour maintenir une activité symphonique et lyrique d'excellence.

Pour tenir un équilibre budgétaire très fragile, il manque aujourd'hui 1.018.000€ à l'ONPL, et le comité syndical, organe décisionnel qui réunit les collectivités membres, a pris des décisions douloureuses, mais nécessaires à la pérennité de l'ONPL.

Ainsi, le comité syndical s'est engagé à aller plus loin avec toutes les collectivités membres et avec l'Etat, en initiant un travail de refondation d'un nouveau modèle économique qui permette le maintien de l'excellence musicale à Nantes, Angers et plus largement sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire.

Le comité syndical de l'ONPL a pris la difficile décision de cesser l'activité de son chœur amateur, tout en ayant pleinement conscience de la qualité des chanteurs bénévoles membres qui, année après année, ont fait le succès de la programmation proposée par l'ONPL et dont on ne peut que saluer leur travail, leur exigence artistique et leur investissement au quotidien.

Pour rappel, la cheffe du chœur de l'ONPL Valérie Fayet a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre dernier.

L'Orchestre national des Pays de la Loire poursuivra les saisons prochaines son œuvre et son rayonnement, conservera l'exigence qui l'anime depuis sa création, en proposant une programmation d'excellence tout en préservant impérativement son équilibre financier.